



IRDA PARIS

Institut de recherche
en droit des affaires
de Paris

Revue des sommaires

Mercredi 15 janvier 2023

[Liste des revues et disponibilité à la salle de droit commercial](#)

REVUE DE L'ARBITRAGE

BULLETIN
DU COMITÉ FRANÇAIS DE L'ARBITRAGE

ANNÉE 2022 – N° 4 – OCTOBRE-DÉCEMBRE

SOMMAIRE

	Pages
DOCTRINE :	
– La jurisprudence <i>Belokon-Sorelec</i> , ou l'avènement d'un contrôle illimité des sentences, par Charles JARROSSON .	1251
– Du paiement et de questions financières connexes dans les procédures d'arbitrage, par Mathias AUDIT et Pierre DUPREY	1287
– Arbitrage et TVA, par Gauthier BLANLUET	1327
– L'Etat demandeur reconventionnel dans l'arbitrage investisseur-Etat : regard sur les récents développements, par Milcar Jeff DORCE	1345
JURISPRUDENCE FRANÇAISE :	
– « La confirmation du régime spécifique des règles matérielles relatives à la convention d'arbitrage », note sous Cass. civ. 1 ^{re} , 28 septembre 2022, par François-Xavier TRAIN	1367
– Cass. civ. 1 ^{re} , 7 septembre 2022, <i>Société orléanaise d'électricité et de chauffage électrique (Sorelec) c/ Etat de Libye</i>	1388
– « Notification par le centre d'arbitrage et exequatur d'une sentence partielle condamnant le défendeur au paiement des provisions avancées par le demandeur », note sous Paris (ord. CME), 12 juillet 2022, par Jacques PELLERIN	1393

— « Nouvelles précisions sur les conditions de l'arrêt de l'exécution d'une sentence dans l'arbitrage international », note sous Paris (ord. CME), 12 juillet 2022 (n° 22/05378) et Paris (ord. CME), 12 juillet 2022 (n° 22/04007), par Martin PLISSONNIER.....	1406
— « L'or et le temps : la valeur de l'investissement aurifère à l'épreuve du délai de prescription », note sous Paris, 7 juin 2022, par Malik LAAZOUZI	1433
— « Annulation de deux sentences arbitrales sur le fondement des TBI intra-européens par la Cour d'appel de Paris : les premiers contrecoups de l'affaire <i>Achmea</i> », note sous Paris, 19 avril 2022 (n° 20-13.085) et Paris, 19 avril 2022 (n° 20-14.581), par Julien FOURET et Xhilda VOCAJ	1450
— « La contrariété à l'ordre public international d'une sentence inconciliable avec une décision judiciaire et une autre sentence s'apprécie en considération des effets de cette inconcilialité dans l'ordre juridique français et les décisions d'embargo prises par le Conseil de sécurité des Nations-Unies ne rendent pas inarbitrables les litiges affectés par celles-ci », note sous Paris, 1 ^{er} février 2022, par Eric LOQUIN.....	1490
JURISPRUDENCE EUROPÉENNE :	
— « L'arbitrage assujetti aux “règles fondamentales” du Règlement Bruxelles I? Réflexions critiques sur l'arrêt <i>London Steam-Ship</i> », note sous CJUE, 20 juin 2022, par Sylvain BOLLÉE.....	1525
CHRONIQUE DE JURISPRUDENCE ÉTRANGÈRE :	
— Suisse, par Pierre-Yves TSCHANZ, Frank SPOORENBERG et Daniela FRANCHINI	1555
CHRONIQUE DE JURISPRUDENCE ARBITRALE EN DROIT DES INVESTISSEMENTS :	
— par Malik LAAZOUZI.....	1585
SOMMAIRES DE JURISPRUDENCE.....	1641
TABLES GÉNÉRALES.....	1657

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
26 janvier 2023
n° 3 / 7980^e
pages 113 à 168

CHRONIQUE / Responsabilité pénale

La Convention européenne des droits de l'homme
comme cause d'irresponsabilité pénale ?

> Emmanuel Dreyer

124



Version numérique incluse*



322303



9 782993 22303 1

ÉDITORIAL

113 Jurisprudence, j'écris ton nom... fictif?, Maxime Barba

ACTUALITÉS

- 116 Prêt (clause d'exigibilité) : dispense de mise en demeure
- 117 Liquidation judiciaire (bail) : résiliation pour défaut de paiement des loyers
- 118 Contrat (résolution) : restitution de la prestation non exécutée
- 118 Convention d'assistance bénévole : sollicitation par l'assisté
- 118 Garde à vue (suicide) : responsabilité de l'État pour faute lourde

POINT DE VUE

122 L'adaptation du contentieux commercial : un contentieux qui roule sur la transition énergétique, Ludovic Lauvergnat

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 132 **Chronique** : Discernement et audition du mineur dans les procédures civiles, Géraldine Grillon
- 137 **Panorama** : Droit de la presse, Emmanuel Dreyer
- 147 **Notes** : Les limites de l'obligation de vigilance du banquier, note sous Com. 21 sept. 2022, Nicolas Kilgus et Thibault de Ravel d'Esclapon
- 152 Qu'est désormais une erreur sur les simples motifs?, note sous Com. 22 juin 2022, Pauline Marcou
- 157 Extension, loi applicable et autonomie de la clause compromissoire, oppositions françaises et anglaises, note sous Civ. 1^{re}, 28 sept. 2022, Daniel Mainguy
- 164 Groupe de sociétés : payer, est-ce tromper?, note sous Com. 9 nov. 2022, Bruno Dondero

ENTRETIEN

168 Nicolas Damas – La lutte contre les occupants sans droit ni titre s'intensifie

DALLOZ

Lefebvre Dalloz

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HELENE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNARANT, NICOLAS DESSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVAQUE-COSSON ET PHILIPPE MÉRLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCAL DEUMIER

RÉDACTION

- DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

- RÉDACTION

Maelle HARSCOÛET DE KERAVEL (5379)

- CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Eric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

- ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZE-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, *Directrice*

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Corinne ROUTIER, *Responsable*

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Janvier 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié

dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Maxime Barba

113

Jurisprudence,
j'écris ton nom... fictif?



ACTUALITÉS

116

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Prêt (clause d'exigibilité): dispense de mise en
demeure, *Com. 1^{re}, 11 janv. 2023*

Entreprise en difficulté

Déclaration des créances (délai): augmentation
pour les créanciers hors métropole,
Com. 18 janv. 2023

Redressement judiciaire (assignation): point de
départ du délai d'un an, *Com. 18 janv. 2023*

Responsabilité pour insuffisance d'actif: point
de départ de la prescription, *Com. 18 janv. 2023*

Redressement judiciaire: conversion en
liquidation judiciaire, *Com. 18 janv. 2023*

Liquidation judiciaire (baill): résiliation pour
défaut de paiement des loyers,
Com. 18 janv. 2023

Société et marché financier

Société (dissolution judiciaire): mésestente
entre les associés, *Com. 1^{re}, 18 janv. 2023*

117

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Servitude (discontinue): portée d'un acte de
division, *Civ. 3^e, 18 janv. 2023*

Servitude (de passage): portée de la
modification de l'assiette, *Civ. 3^e, 18 janv. 2023*

Contrat-Responsabilité-Assurance

Contrat (résolution): restitution de la prestation
non exécutée, *Com. 18 janv. 2023*

Convention d'assistance bénévole: sollicitation
par l'assisté, *Civ. 1^{re}, 18 janv. 2023*

Vente (garantie d'éviction): demande nouvelle
en appel, *Civ. 3^e, 18 janv. 2023*

118

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Garde à vue (suicide): responsabilité de l'État
pour faute lourde, *Civ. 1^{re}, 18 janv. 2023*

Perquisition (cabinet d'avocat):

constitutionnalité du régime,
Cons. const. 19 janv. 2023

119

DROIT PUBLIC

Fiscalité

Visite domiciliaire (cabinet d'avocat):
constitutionnalité sous réserve du régime,
Cons. const. 19 janv. 2023

120

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement (nullité): remboursement des
allocations de chômage, *Soc. 18 janv. 2023*

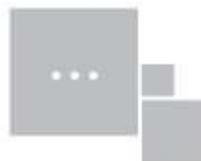
120

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Intérêt légal (condamnation): date d'application
de la majoration, *Civ. 2^e, 12 janv. 2023*

Alsace-Moselle (expertise): limitation de la
rémunération, *Civ. 2^e, 12 janv. 2023*



POINT DE VUE

122

L'adaptation du contentieux commercial :
un contentieux qui roule sur la transition énergétique
par Ludovic Lauvergnat



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

124

La Convention européenne des droits de l'homme
comme cause d'irresponsabilité pénale?
par Emmanuel Dreyer

132

Discernement et audition du mineur
dans les procédures civiles
par Géraldine Grillon

PANORAMA

137

Droit de la presse
janvier 2022 – décembre 2022
par Emmanuel Dreyer

NOTES

147

Les limites de l'obligation de vigilance du banquier,
note sous *Com.* 21 sept. 2022
par Nicolas Kilgus et Thibault de Ravel d'Esclapon

152

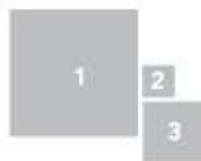
Qu'est désormais une erreur sur les simples motifs?,
note sous *Com.* 22 juin 2022
par Pauline Marcou

157

Extension, loi applicable et autonomie de la clause
compromissoire, oppositions françaises et anglaises,
note sous *Civ.* 1^{re}, 28 sept. 2022
par Daniel Mainguy

164

Groupe de sociétés : payer, est-ce tromper?,
note sous *Com.* 9 nov. 2022
par Bruno Dondero



ENTRETIEN

168

Nicolas Damas – La lutte contre les occupants
sans droit ni titre s'intensifie

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

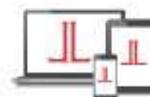
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revue.fr

Actualité des procédures collectives, n° 2 du 20 janvier 2023

Sommaire du numéro

Repère



COMPÉTENCE

La clause compromissoire n'est pas un contrat en cours

N° 15 - Par François-Xavier LUCAS

[Consulter le PDF](#)

Alertes



LÉGISLATION | DROIT EUROPÉEN

Insolvency III : proposition d'une nouvelle directive européenne sur l'insolvabilité visant à harmoniser certains pans du droit

N° 16

[Consulter le PDF](#)

LÉGISLATION | DROIT INTERNE

Précisions réglementaires sur le gage des créanciers sociaux de l'entrepreneur individuel en cas de manquement à ses obligations relatives à la législation de la sécurité sociale

N° 17

[Consulter le PDF](#)

LÉGISLATION | DROIT INTERNE

Précisions sur l'emprise de la procédure collective en cas de décès de l'entrepreneur individuel (EI) en cessation des paiements

N° 18

[Consulter le PDF](#)

PRÉVENTION ET TRAITEMENT AMIABLE | CONCILIATION

Pas de débat contradictoire préalable à la fixation judiciaire de la rémunération du conciliateur

N° 19 - Par Bertille GHANDOUR

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | ARRÊT DES POURSUITES

Qualification de saisie conservatoire et conséquence en cas d'ouverture d'une procédure collective (caducité)

N° 20

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | ARRÊT DES POURSUITES

L'exonération des obligations sociales des « jeunes entreprises innovantes » à l'épreuve de l'interdiction des paiements

N° 21

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | DÉCLARATION DE CRÉANCE

Précautions à prendre pour la déclaration des intérêts : insuffisance de la mention du montant des intérêts non échus sans l'indication des modalités de calcul

N° 22

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | CONTRATS EN COURS

L'application d'une clause d'arbitrage ne dépend pas de l'option de l'administrateur judiciaire

N° 23

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | CAUTIONS ET COOBLIGÉS

Plan de cession et transfert de la charge des sûretés : effet de l'accord dérogatoire du créancier et du cessionnaire sur la caution

N° 24

[Consulter le PDF](#)

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE ET PÉRIODE D'OBSERVATION | NULLITÉS DE LA PÉRIODE SUSPECTE

L'échec du recours à la directive européenne pour valider le paiement des honoraires du professionnel du restructuring d'un débiteur en conciliation

N° 25 - Par Bertille GHANDOUR

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | LIQUIDATION JUDICIAIRE

Une société en liquidation conserve la possibilité de solliciter un remboursement de TVA

N° 26 - Par Thierry LAMULLE

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | RESPONSABILITÉ POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

De la caractérisation de la négligence dans la faute de gestion du dirigeant d'association ?

N° 27

[Consulter le PDF](#)

SORT DE L'ENTREPRISE, DES DIRIGEANTS ET DES TIERS | RESPONSABILITÉ DES MANDATAIRES

Quelle indemnisation pour le bailleur impayé du fait de l'administrateur judiciaire ayant tardé à résilier le contrat de location ?

N° 28

[Consulter le PDF](#)

COMPÉTENCE, PROCÉDURE ET VOIES DE RECOURS | PROCÉDURE

L'absence d'assimilation de l'inexécution du plan de redressement à la cessation des paiements est un moyen sérieux d'arrêt de l'exécution provisoire du jugement de liquidation dont il est fait appel

N° 29

[Consulter le PDF](#)

Droit des sociétés, n° 2 du 01 février 2023

Sommaire du numéro

Repère

FINANCE NUMÉRIQUE

[Finance numérique et marchés des crypto-actifs : l'Europe en pointe ?](#)

N° 2 - Par Julien GRANOTIER

Alertes

FOCUS | RSE

[RSE : la directive CSRD est publiée](#)

N° 7

VEILLE | SOCIÉTÉS COTÉES

[Sociétés cotées : publication de la directive pour une représentation plus équilibrée entre les hommes et les femmes au sein des conseils d'administration](#)

N° 8

VEILLE | TPE ET PME

[Hausse des prix de l'énergie : le dispositif d'aides pour les TPE et PME les plus « impactées » est renforcé en 2023](#)

N° 9

VEILLE | CODE AFEP-MEDEF

[Publication de la nouvelle version du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées](#)

N° 10

Étude

RÉDUCTION DE CAPITAL

[La sortie de cash d'une société par réduction de son capital](#)

N° 1 - Par Renaud MORTIER

Commentaires

DROIT COMMUN DES SOCIÉTÉS | SOCIÉTÉS AGRICOLES

[Régulation de l'accès au foncier agricole à travers les structures sociétaires : le décret est arrivé !](#)

N° 18 - Par Renaud MORTIER

DROIT COMMUN DES SOCIÉTÉS | GROUPE DE SOCIÉTÉS

[Payer une partie de la dette de sa filiale n'oblige pas la mère au tout](#)

N° 19 - Par Renaud MORTIER

SOCIÉTÉS CIVILES ET GROUPEMENTS | SOCIÉTÉ CIVILE

[Confirmation de la date d'évaluation des droits sociaux d'un associé retrayant d'une société civile](#)

N° 20 - Par Nadège JULLIAN

SOCIÉTÉS COMMERCIALES | SAS

[La constitutionnalité des articles relatifs aux clauses d'exclusion : un soulagement mal motivé !](#)

N° 21 - Par Jean-François HAMELIN

SOCIÉTÉS COMMERCIALES | SARL

[Action sociale ut singuli et désignation d'un mandataire ad hoc](#)

N° 22 - Par Jean-François HAMELIN

SOCIÉTÉS COTÉES | AMF

[Rapport 2022 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise : des bonnes pratiques en matière de RSE et un contrôle rigoureux de la bonne application du Code AFEP-MEDEF](#)

N° 23 - Par Olympe DE BAILLIENCOURT

SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ | FAILLITE PERSONNELLE

[Prescription](#)

N° 24 - Par Jean-Pierre LEGROS

SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ | CESSATION DES PAIEMENTS

[Omission de déclarer la cessation des paiements](#)

N° 25 - Par Jean-Pierre LEGROS

DROIT PÉNAL DES SOCIÉTÉS | ABUS DE BIENS SOCIAUX

[Prescription de l'action publique en matière d'abus de biens sociaux](#)

N° 26 - Par Renaud SALOMON

FISCALITÉ DES STRUCTURES D'ENTREPRISES | CESSION DE DROITS SOCIAUX

[Régime de droits d'enregistrement applicable à la cession de l'usufruit de droits sociaux](#)

N° 27 - Par Jean-Luc PIERRE

FISCALITÉ DES STRUCTURES D'ENTREPRISES | SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE

[Attribution inégalitaire des résultats](#)

N° 28 - Par Jean-Luc PIERRE

La Semaine Juridique - édition Générale (JCP G), n° 3 du 23 janvier 2023

Sommaire du numéro

La Semaine du droit

ÉDITO

[ChatGPT peut-il me remplacer ?](#)

N° 81 - Par Nicolas MOLFESSIS

[Consulter le PDF](#)

LES ACTEURS | PRIX DE THÈSE

[Saisie du Prix Vendôme par Jérémy Bourgeois](#)

N° 82 - Par Fabrice RAOULT

[Consulter le PDF](#)

L'APERÇU RAPIDE | CHÔMAGE-EMPLOI

[Mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail et du plein-emploi](#)

N° 83 - Par Bernard BOSSU

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | COUR DE CASSATION

[Arrêts P de la Cour de cassation du 2 au 8 janvier 2023](#)

N° 84

[Consulter le PDF](#)

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | CONTRAT D'ENTREPRISE

[Actions à la disposition de l'usufruitier à l'encontre du constructeur de l'ouvrage](#)

N° 85 - Par Sabrina LE NORMAND-CAILLÈRE

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | CYBERSÉCURITÉ

[Paquet sécurité des réseaux et des systèmes d'information \(SRI\) 2 : les textes sont publiés](#)

N° 86

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | PROCÉDURE PÉNALE

[Requalification des faits par les juges répressifs : censure de la chambre criminelle](#)

N° 87

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | CONVENTION JUDICIAIRE D'INTÉRÊT PUBLIC

[Publication de nouvelles lignes directrices sur la mise en oeuvre de la CJIP](#)

N° 88

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME

[La CNCDH dresse un bilan « très critique » du 2e plan d'action national contre la traite des êtres humains](#)

N° 89

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | COUR DE CASSATION

[Arrêts P de la Cour de cassation du 12 décembre 2022 au 1er janvier 2023](#)

N° 90

[Consulter le PDF](#)

PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE | PROCÉDURE PÉNALE

Précisions sur l'accès aux données de connexion pendant l'instruction

N° 91 - Par Jean-Baptiste THIERRY

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONCURRENCE

Avantage sans contrepartie ou manifestement disproportionné : les textes applicables quelle que soit la nature de l'avantage

N° 92

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | TRIBUNAUX DE COMMERCE

Traitement en cas d'indisponibilité du guichet entreprises

N° 93

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 12 au 18 janvier 2023

N° 94

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 2 au 8 janvier 2023

N° 95

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

La preuve de la (non) répercussion des surcoûts subis par la victime de pratiques anticoncurrentielles : entre présomption légale à venir et présomption judiciaire

N° 96 - Par Muriel CHAGNY

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 12 au 18 janvier 2023

N° 97

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 2 au 8 janvier 2023

N° 98

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | ÉLECTIONS

L'office du juge de l'élection confronté à l'imprécision de la délimitation conventionnelle du périmètre électoral

N° 99 - Par François DUQUESNE et Joey HEINTZ

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

Obligation du juge de communiquer aux parties les réponses faisant suite à l'information relative à un moyen d'ordre public

N° 100 - Par Clemmy FRIEDRICH

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

Pas de seconde chance pour le demandeur qui omet de produire un mémoire complémentaire annoncé

N° 101 - Par Clemmy FRIEDRICH

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 12 au 18 janvier 2023

N° 102

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | COUR DE CASSATION

Arrêts P de la Cour de cassation du 2 au 8 janvier 2023

N° 103

[Consulter le PDF](#)

PUBLIC ET FISCAL | DIRECTIVE SERVICES

Les contours de l'obligation de publicité et de mise en concurrence pour l'occupation des propriétés publiques

N° 104 - Par Philippe S. HANSEN

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | SOCIÉTÉS

Obligations aux dettes des associés et régime de la prescription

N° 105 - Par Frédéric DANNENBERGER

[Consulter le PDF](#)

EN RÉGION | UNIVERSITÉS

Une faculté ancrée dans son écosystème

N° 106 - Par Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

[Consulter le PDF](#)**La Semaine de la doctrine**

L'ÉTUDE | PROTECTION DES CONSOMMATEURS

La transposition de la directive du 25 novembre 2020 sur les actions représentatives : la France à la croisée des chemins

N° 107 - Par Omar KAFI CHERRAT

[Consulter le PDF](#)

LA CHRONIQUE | SUCCESSIONS ET LIBÉRALITÉS

Successions et libéralités

N° 108 - Par Raymond LE GUIDEDEC

[Consulter le PDF](#)

LA VIE DES IDÉES | FAMILLE

La natalité, un enjeu majeur pour l'humanité

N° 109 - Par Bénédicte BÉVIÈRE-BOYER

[Consulter le PDF](#)**La Semaine du praticien**

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | AVOCATS

Nouvelles précisions de la Cour de justice sur les clauses abusives dans les conventions d'honoraires d'avocat

N° 110 - Par Cécile CASEAU-ROCHE

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | AIDE JURIDIQUE

Plafonds d'admission à l'AJ pour 2023

N° 111

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | JUSTICE

Politique de l'amiable : une « révolution culturelle » annoncée

N° 112

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | JURISTES D'ENTREPRISES

L'AFJE, le Cercle Montesquieu et Paris Place de Droit satisfaits du Plan d'action pour la justice

N° 113

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Un portail dédié à la « question citoyenne »

N° 114

[Consulter le PDF](#)

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | AVOCATS

Guichet unique électronique : le CNB alerte sur les difficultés des avocats

N° 115

[Consulter le PDF](#)

La Semaine Juridique - Entreprise et affaires (JCP E), n° 4 du 26 janvier 2023

Sommaire du numéro

Échos de la pratique

NUMÉRIQUE

[3 QUESTIONS - Dérives sur les réseaux sociaux : que promet le DSA ?](#)

N° 91 - Par Anne COUSIN

DROIT EUROPÉEN

[L'ESMA va surveiller les pratiques de commercialisation des produits financiers](#)

N° 92

BIBLIOGRAPHIE

[Code des assurances 2023](#)

N° 93

BIBLIOGRAPHIE

[Code de la commande publique 2023](#)

N° 94

DONNÉES CHIFFRÉES

[Étude Défaillances et sauvegardes d'entreprises : bilan 2022](#)

N° 95

Actualités

AFFAIRES | BANQUE

[Réponse ministérielle à l'égard d'une pratique bancaire préjudiciable aux courtiers](#)

N° 96 - Par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE

AFFAIRES | CONCURRENCE

[Action en dommages-intérêts en cas d'infraction au droit de la concurrence : déroulé de la procédure probatoire nationale en cas de saisine de la Commission](#)

N° 97

AFFAIRES | CONCURRENCE

[La CEPC se penche sur une clause « prix conseillé » dissimulant un prix de vente fixe ou minima et précise le champ d'application territorial de l'article L. 442-6 du Code de commerce](#)

N° 98

AFFAIRES | CONCURRENCE

[CEPC : de l'applicabilité du formalisme prescrit par l'article L. 441-3 du Code de commerce à un distributeur pratiquant à titre accessoire une activité d'achats de produits en vue de leur location](#)

N° 99

AFFAIRES | CONTRATS COMMERCIAUX

Défaut de la chose vendue : choix entre action rédhibitoire et action estimatoire et recevabilité d'une demande nouvelle devant une juridiction de renvoi

N° 100

AFFAIRES | CONTRATS COMMERCIAUX

Mise en jeu de la résolution judiciaire du contrat en cas d'inexécution non fautive du débiteur

N° 101

AFFAIRES | DROIT PÉNAL DES AFFAIRES

Publication de nouvelles lignes directrices sur la mise en oeuvre de la CJIP

N° 102

AFFAIRES | ENTREPRISE

Les greffiers des tribunaux de commerce peuvent de nouveau accepter directement certains dossiers en cas d'indisponibilité du guichet entreprises

N° 103

AFFAIRES | ENTREPRISE

Guichet unique électronique : le CNB alerte sur les difficultés des avocats à réaliser certaines formalités

N° 104

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Conversion du redressement en liquidation judiciaire : la convocation du débiteur par le greffe ne s'impose pas en cas de requête de l'administrateur ou du mandataire judiciaire

N° 105

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Le délai de distance ne s'applique pas à la déclaration d'une créance née de la résiliation d'un contrat en cours

N° 106

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Résolution du plan de redressement et action en résiliation du bail pour défaut de paiement des loyers

N° 107

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Précisions sur le point de départ du délai pour assigner en redressement ou liquidation judiciaires un débiteur ayant cessé son activité

N° 108

AFFAIRES | MARCHÉ FINANCIER

Éducation financière sur les escroqueries, la fraude et la cybersécurité : les autorités européennes de surveillance publient un rapport

N° 109

AFFAIRES | MARCHÉ FINANCIER

Reconnaissance et suivi prudentiel des holdings financières : l'ACPR rend publique sa

position

N° 110

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

Dissolution judiciaire d'une société pour mésentente entre associés

N° 111

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

L'accès du grand public aux données du registre des bénéficiaires effectifs est maintenu par Bercy

N° 112

AFFAIRES | TAUX D'INTÉRÊT

Mensualisation de la révision du taux d'usure

N° 113

SOCIAL | ACCIDENT DU TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE

Revirement jurisprudentiel en matière d'indemnisation des salariés victimes de maladies professionnelles

N° 114

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

L'information du salarié sur le motif économique de la rupture du contrat de travail doit intervenir avant l'adhésion au CSP

N° 115

SOCIAL | HARCÈLEMENT

Contrôle du respect de l'obligation de prévention du harcèlement sexuel : office du juge d'appel en l'absence de comparution de l'employeur

N° 116

FISCAL | BIC-IS

Comptes courants d'associés : l'Administration publie le taux maximal d'intérêts déductibles pour les exercices de 12 mois clos du 31 décembre 2022 au 30 mars 2023

N° 117

FISCAL | PROCÉDURES FISCALES

Visite et saisie en matière fiscale au cabinet ou au domicile d'un avocat : le JLD ne peut à la fois être juge et partie

N° 118

Études et commentaires



AFFAIRES | ENTREPRISE

RSE

N° 1024 - Par Bernard TEYSSIÉ

AFFAIRES | LIQUIDATION JUDICIAIRE

Avances de fonds, subsidiarité, présomptions et contestation de l'AGS : la position bienvenue de la cour d'appel de Paris

N° 1025 - Par Laura SAUTONIE-LAGUIONIE

AFFAIRES | NUMÉRIQUE

Le règlement 2022/2065 relatif à un marché unique des services numériques (DSA)

N° 1026 - Par Laurent BADIANE , Matthieu BOURGEOIS , Theresa CASTELAN , Lisa BATAILLE , Julie DEHAVAY et Sophie DE KERMENGUY

AFFAIRES | DROIT PÉNAL DES AFFAIRES

Corruption d'agent public international : les limites européennes de l'incrimination

N° 1027 - Par Emmanuel DREYER

AFFAIRES | DROIT DES AFFAIRES

Protection du consommateur - Clause abusive - Bonne foi dans l'exécution des contrats de prêt - La clause protectrice n'est pas forcément abusive

N° 1028

AFFAIRES | DROIT DES AFFAIRES

Protection du consommateur - Surendettement - Interprétation extensive de la notion de patrimoine - Appréciation de la situation de surendettement du débiteur

N° 1029

AFFAIRES | FONDS DE COMMERCE

Cession d'un fonds de commerce : de l'étendue de la cession à l'engagement de la responsabilité délictuelle du cessionnaire

N° 1030 - Par Clara GRUDLER

SOCIAL | DURÉE DU TRAVAIL

Travail dominical et automaticité du fonctionnement de commerces alimentaires

N° 1031 - Par Gérard VACHET

FISCAL | CESSION DE DROITS SOCIAUX

Abattement fixe applicable pour la détermination de la plus-value de cession de titres d'une société par un dirigeant partant à la retraite

N° 1032 - Par Jean-Luc PIERRE

La Semaine Juridique - Entreprise et affaires (JCP E), n° 3 du 19 janvier 2023

Sommaire du numéro

Échos de la pratique

ENVIRONNEMENT

[3 QUESTIONS - Décarbonation des infrastructures : vers un nouveau paradigme contractuel ?](#)

N° 66 - Par Sophie PIGNON , Stéphane BRACONNIER et Etienne MARTINAUD

[Consulter le PDF](#)

ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

[Bilan national des entreprises 2022 : « dynamiques négatives observées » sur l'ensemble des indicateurs](#)

N° 67

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

[Lexis 360 Intelligence](#)

N° 68

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

[Droit du cinéma](#)

N° 69

[Consulter le PDF](#)

DONNÉES CHIFFRÉES

[En 2022, nette accélération des prix à la consommation](#)

N° 70

[Consulter le PDF](#)

Actualités

AFFAIRES | ENTREPRISE

[Mise à jour du Code Afep-Medef](#)

N° 71 - Par Benoit MARPEAU et Théo DAMOUR

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | AGENT COMMERCIAL

[Nouvelles précisions de la Cour de cassation sur l'octroi du statut d'agent commercial](#)

N° 72

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | AVOCAT

[Honoraires d'avocat : quels sont les pouvoirs du juge national en présence d'une clause abusive ?](#)

N° 73

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CAUTIONNEMENT

[Action en responsabilité initiée par la caution : point de départ du délai de prescription et défaut de réception effective par la caution de la mise en demeure envoyée par lettre](#)

recommandée

N° 74

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONCURRENCE

Avantage sans contrepartie ou manifestement disproportionné : les textes applicables quelle que soit la nature de l'avantage

N° 75

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONCURRENCE

Produits dérivés de taux d'intérêt libellés en euros : confirmation par la Cour de justice de l'annulation de l'amende infligée à HSBC

N° 76

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ÉPARGNE

Épargne réglementée : vers une hausse des taux du Livret A et du LEP au 1er février 2023

N° 77

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | MARCHÉ FINANCIER

Les priorités d'action et de supervision de l'AMF pour l'année 2023

N° 78

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | MARCHÉ FINANCIER

Règlement EMIR : l'ESMA publie de nouvelles lignes directrices

N° 79

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROCÉDURE

Bruxelles I bis ne s'applique qu'au contentieux de l'inscription de l'enregistrement au RCS

N° 80

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROCÉDURE PÉNALE

Saisie pénale d'une banque étrangère : quand le juge des libertés et de la détention va trop loin !

N° 81

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Démarchage à domicile et mention d'un prix global sur le bon de commande

N° 82

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | TRANSPORT

Covid-19 : le voyageur à forfait peut prétendre à une réduction du prix du voyage affecté par les mesures de lutte contre la pandémie

N° 83

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | UNION EUROPÉENNE

Mécanisme de correction du marché afin de protéger les citoyens de l'UE et l'économie contre des prix excessivement élevés

N° 84

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

La protection contre les discriminations s'étend aux travailleurs indépendants

N° 85

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | PROTECTION SOCIALE

Contrôle Urssaf par échantillonnage/extrapolation : le non-respect de la procédure n'est pas régularisable

N° 86

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | RETRAITE

Réforme des retraites : le Gouvernement présente son projet

N° 87

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | DOUANE

Contrôle des biens à double usage : la liste des biens est actualisée

N° 88

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | ENREGISTREMENT

Crédit de paiement des droits d'enregistrement et de la taxe foncière : les nouveaux taux d'intérêt sont fixés

N° 89

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ DES PARTICULIERS

Frais professionnels : barème des indemnités de repas inchangé au 1er janvier 2023

N° 90

[Consulter le PDF](#)**Études et commentaires**

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

Le groupe de sociétés entre éthique des affaires et responsabilité pénale

N° 1016 - Par Fabien VESSIO

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

Un prix maximum n'est pas un prix

N° 1017 - Par Bruno DONDERO

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

Irrecevabilité de l'action sociale ut singuli si la société n'est pas valablement représentée

N° 1018 - Par Yann PACLOT

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | NUMÉRIQUE

Droit de l'Internet

N° 1019 - Par Agnès ROBIN

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ASSURANCE

Garanties des pertes d'exploitation et Covid-19 : l'épilogue ?

N° 1020 - Par Antoine TOUZAIN

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | BANQUE

Précisions sur le régime juridique de la demande de motifs à une rupture de crédit à une entreprise

N° 1021 - Par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTRAT DE TRAVAIL

Attention, du transfert intra-groupe au licenciement sans cause réelle et sérieuse, il n'y a

qu'un pas !

N° 1022 - Par Arnaud CHAULET et Sarah GOUY-LE DEVEHAT

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | GROUPE DE SOCIÉTÉS

Territorialité de l'imposition des résultats des sociétés

N° 1023 - Par Jean-Luc PIERRE

[Consulter le PDF](#)

BULLETIN JOLY

ENTREPRISES

EN DIFFICULTÉ

ACTUALITÉ DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

À LA UNE

PRÉVENTION ET TRAITEMENT AMIABLE

Sûretés consenties dans le cadre d'un accord de conciliation
frappé de caducité : la Cour de cassation précise sa jurisprudence → PAGE 12

David ROBINE

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

La date de naissance d'une créance de restitution → PAGE 21

Clément FAVRE-ROCHEX

DROIT SOCIAL ET FISCAL

TVA et liquidation judiciaire : nul liquidateur n'est censé ignorer
les subtilités du droit fiscal ! → PAGE 50

Gilles DEDEURWAERDER

SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJE200x0 • **La contradiction et les opérations menées par un technicien désigné sur le fondement de l'article L. 621-9 du Code de commerce** 4
Marie-Liesse GUINAMANT

ENTRETIEN

- BJE200v7 • **L'équilibre entre les créanciers et le sauvetage de l'entreprise au cœur des Entretiens de la sauvegarde 2023** 8
Cécile JOUIN

PRÉVENTION ET TRAITEMENT AMIABLE

- BJE200w8 • **Sûretés consenties dans le cadre d'un accord de conciliation frappé de caducité : la Cour de cassation précise sa jurisprudence** 12
David ROBINE – Cass. com., 26 oct. 2022, n° 21-12085, FS-B

SAUVEGARDE ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE

- BJE200w9 • **Convention d'arbitrage : pas d'option pour l'administrateur !** 15
Stéphane BENILSI – Cass. com., 23 nov. 2022, n° 21-10614, FS-B

DÉBITEUR PERSONNE PHYSIQUE

- BJE200w2 • **L'interdiction des paiements comme fondement de la paralysie de sanctions non contractuelles : l'exemple de l'avocat débiteur de la Caisse nationale des barreaux** 18
Karl LAFAURIE – Cass. 1^{re} civ., 26 oct. 2022, n° 21-10938, F-B

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

- BJE200w1 • **La date de naissance d'une créance de restitution** 21
Clément FAVRE-ROCHEX – Cass. com., 26 oct. 2022, n° 21-13474, F-B
- BJE200x2 • **Le respect de la répartition des pouvoirs juridictionnels entre le juge-commissaire et les juges du fond en cas d'appel** 24
Mathilde DOLS-MAGNEVILLE – Cass. com., 9 juin 2022, n° 20-22650, F-B
- BJE200x1 • **L'absence de lien entre le droit d'action du créancier contre la caution et l'interruption prolongée de la prescription liée à la déclaration de créance** 27
Mathilde DOLS-MAGNEVILLE – Cass. com., 23 nov. 2022, n° 21-13386, F-B
- BJE200w8 • **Créance omise sur la liste du débiteur et créancier défaillant : cause autonome de relevé de forclusion** 30
Sophie ATSARIAS – Cass. com., 26 oct. 2022, n° 21-13645, F-D

DROIT PROCESSUEL

- BJE200v9 • **Détermination du juge compétent pour connaître de l'action en revendication** 33
Thibaut DUCHESNE – Cass. com., 26 oct. 2022, n° 20-23150, F–B
- BJE200x3 • **Point de départ de l'instance arbitrale impliquant un débiteur en faillite : le bon sens prévaut** 36
Rajeev SHARMA-FOKEER – Cass. com., 5 oct. 2022, n° 20-22409, FS–B
- BJE200w7 • **Jugement relatif au report de la date de cessation des paiements : recevabilité de l'appel par le débiteur et conditions de fond** 38
Bernard SAINTOURENS – Cass. com., 5 oct. 2022, n° 21-12250, F–B

PÉRIODE SUSPECTE, RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- BJE200w3 • **Délai de prescription d'une action en sanction professionnelle : un report (in)discutable** 44
Thierry FAVARIO – Cass. com., 23 nov. 2022, n° 21-19431, F–B

DROIT SOCIAL ET FISCAL

- BJE200w0 • **Prescription et action à l'encontre d'une société tierce** 46
Julien ICARD – Cass. com., 5 oct. 2022, n° 21-12488, F–D
- BJE200x4 • **TVA et liquidation judiciaire : nul liquidateur n'est censé ignorer les subtilités du droit fiscal !** 50
Gilles DEDEURWAERDER – Cass. com., 23 nov. 2022, n° 21-13613, F–B

DOSSIER

- BJE200X7 • **ÉCLAIRAGES SUR QUELQUES ÉVOLUTIONS RÉCENTES EN DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ** 56
22^e Congrès du CNAJMJ, La Colle-sur-Loup, 9 et 10 juin 2022
Sous la direction scientifique de Philippe DUPICHOT
- BJE200w4 • **Le nouveau statut de l'entrepreneur individuel** 56
Anne-Louise CHEVALIER, Marie-Sophie PELLIER et Philippe ROUSSEL GALLE
- BJE200x6 • **De quelques arrêts récents sur la rupture du contrat de travail en cas de procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire** 61
David JONIN, François LEGRAND et Valérie LELOUP-THOMAS

HORS-SÉRIE

14^E ÉTATS GÉNÉRAUX DU DOMMAGE CORPOREL

2
Anne GUBIAN
L'AMIABLE :
UN CHAMP DE NON DROIT OU
SYNTHÈSE SUR LES PARCOURS
EXISTANTS

L'AMIABLE EN DOMMAGE CORPOREL

ORGANISÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
24 NOVEMBRE 2022 - Palais du Pharo, Marseille



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023

* Prix TTC au n° : 20 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 570,74 € TTC
Recueils + table seuls : 556,45 € TTC
Journal, recueil + table : 764,73 €
Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 645 €
Journal, recueil + table : 859 €
Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 689 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

14^E ÉTATS GÉNÉRAUX DU DOMMAGE CORPOREL

L'amiable en dommage corporel

Interventions

GPL444m8 ■ Discours d'ouverture par Jérôme GAVAUDAN	4
GPL444m0 ■ Introduction par Stéphanie PORCHY-SIMON	6
• Conférence 1	
GPL444x6 Pourquoi recourir à l'amiable en droit du dommage corporel ? par Lynda LETTAT-OUATAH	11
GPL444m5 Le parcours idéal en amiable par Jérôme CHARPENTIER	14
GPL444v4 Le rôle et l'intervention du juge dans le règlement amiable par Benoît MORNET	16
GPL444l1 La question de l'effectivité du droit en amiable par Anne GUÉGAN	19
• Ateliers	
GPL444k7 Atelier 1 - Pratique de la convention IRCA par Marie MESCAM, Alexis MERKLING, Élodie LASNIER et Marc BRUSCHI	23
GPL444x5 Atelier 2 - Le règlement amiable en matière de responsabilité médicale par Lynda LETTAT-OUATAH, Martine LELIEVRE-BOUCHARAT, Véronique ESTÈVE et Patrick de la GRANGE	26
GPL444t3 Atelier 3 – FGTI et discussion amiable par Laurence CLERC-RENAUD, Nathalie FAUSSAT et Élodie ABRAHAM	28
GPL444t5 Atelier 4 – Médiation en dommage corporel par Jérôme CHARPENTIER, Jean-Wilfrid NOËL, Elsa CROZATIER et Hirbod DEHGHANI-AZAR	32
GPL444k4 Atelier 5 – Vade-mecum de la transaction par Marie MESCAM, Marie-Claire GRAS, Christophe QUÉZEL-AMBRUNAZ et Patrice GAUD	38
GPL444x7 Atelier 6 - Bonnes pratiques de l'expertise amiable et de l'arbitrage par Lynda LETTAT-OUATAH, Pierrick VACHER, Pascal LABARUTIAS, Christine ANTOINE et Marc-André CECCALDI	42
• Conférence 3	
GPL444u5 La validité de l'offre par Aurélie COVIAUX	44
GPL444m6 Les sanctions prévues pour défaut du respect de la formalité des offres par Jérôme CHARPENTIER	48
GPL444t7 L'offre et ses délais par Laurence CLERC-RENAUD	51

DOCTRINE

Droit des animaux : opérer une distinction fondamentale
entre biens vivants et biens inertes
(biens organiques et bien inorganiques)

Nadège Reboul-Maupin

Les incidences pour le prêt bancaire de l'avant-projet
de réforme des contrats spéciaux

Jérôme Lasserre Capdeville

JURISPRUDENCE

Communication des documents administratifs
et protection de la vie privée
(CE, 7 oct. 2022, n° 443826)

Jérémy Martinez

Du bon usage de la cryptologie en droit pénal
(Cass. ass. plén., 7 nov. 2022, n° 21-83146)

Patrice Le Maigat

PRATIQUE

Cryptomonnaies et communauté de biens

Maxime Touchais

Vendre ou acquérir une entreprise en viager

Hubert Biard

DOCTRINE

- LPA202a7** **Droit des animaux : opérer une distinction fondamentale entre biens vivants et biens inertes (biens organiques et bien inorganiques)** PAGE 4
- Nadège Reboul-Maupin**
Les animaux ont été extraits de la catégorie des biens sans pour autant intégrer celle des personnes. Cette situation de lévitiation juridique n'a que trop duré. La classification traditionnelle des biens prévue dans le Code civil doit s'adapter à la matière vivante et inerte. L'article propose alors d'opérer une distinction entre biens vivants et inertes (organiques ou inorganiques). De cette nouvelle catégorisation envisagée, viendraient alors répondre des régimes idoines.
- LPA202a2** **Les incidences pour le prêt bancaire de l'avant-projet de réforme des contrats spéciaux** PAGE 14
- Jérôme Lasserre Capdeville**
Le groupe de travail présidé par le professeur Philippe Stoffel-Munck et chargé de réfléchir à une réforme du droit des contrats spéciaux a rendu public en juillet 2022 un avant-projet de réforme. Que prévoit alors ce dernier à l'égard du prêt bancaire ? Peu de choses finalement, ce qui est, selon nous, regrettable.
- LPA201z9** **Autonomie et capacité contractuelle résiduelle des mineurs non émancipés et des majeurs protégés : analyse jurisprudentielle** PAGE 18
- Dorothee Guerin-Seysen**
Depuis l'ordonnance n° 2016-131 du 16 février 2016, les actes courants passés par les mineurs non émancipés et les majeurs protégés sont soumis au même régime. Malgré l'hétérogénéité des publics et situations visés, cette étude soumet les différentes décisions recensées à une éventuelle recherche de l'unité du régime des actes courants. Est présentée une nouvelle lecture des actes courants en écartant certains critères jurisprudentiels pour en proposer de nouveaux, susceptibles de délimiter, dans le respect de leur autonomie, la capacité contractuelle résiduelle des mineurs non émancipés et des majeurs protégés.
- LPA201z8** **La notion de faculté au cœur de la définition du droit souple** PAGE 27
- Pour une actualisation de la notion de *soft law* à partir de sa dimension actionnelle**
Martin Emane Meyo
Le signifié précédant généralement le signifiant, le droit souple désigne un phénomène qui s'est manifesté avant même l'apparition de l'expression : l'existence et la prolifération des normes peu ou pas obligatoires et peu ou pas contraignantes. Dans son entreprise de conceptualisation des phénomènes juridiques, la doctrine a aussitôt proposé des définitions de ce phénomène. L'une d'entre elles a reçu, plus que les autres, l'adhésion de la communauté des juristes. Elle conçoit le droit souple à partir de ses caractères, c'est-à-dire comme un droit doux ou mou. Malgré les qualités de clarté qu'elle recèle, cette définition montre parfois des limites. En effet, il existe dans notre système juridique des normes douces et molles qui ne sont pas du droit souple. Dès l'instant où ce constat est fait, il est envisageable de compléter cette définition de critères autres que caractériels. On pourrait d'abord penser aux critères tirés de la forme et de la justiciabilité, critères très souvent énoncés. Malheureusement, l'évolution de la doctrine et de la jurisprudence ont rendus ces critères inopérants. Pour cette raison, il est loisible de rechercher un critère tiré de la principale propriété du droit souple, à savoir la faculté. La faculté est un critère qui traduit la normativité en action. Ainsi, le droit souple serait un droit doux ou mou, ouvrant une faculté qui s'entendrait d'une opportunité normative. Au demeurant, cette contribution définitionnelle est une invitation à orienter la conception du droit souple vers deux pôles : le pôle caractériel (doux et mou) et le pôle actionnel (la faculté).

JURISPRUDENCE

- LPA201z1** **Il est désormais possible de recourir au référé-liberté pour la protection de l'environnement !** PAGE 34
- Jean-Claude Zarka**
CE, 20 sept. 2022, n° 451129
Dans son ordonnance du 20 septembre 2022, le Conseil d'État a jugé que le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé présente le caractère d'une « liberté fondamentale ». Cette reconnaissance du juge administratif vient ouvrir la possibilité de recourir au référé-liberté pour la protection de l'environnement.
- LPA202b1** **Des directives anticipées contraignantes : la trahison du législateur et des juges** PAGE 37
- À propos de deux décisions de justice concernant des témoins de Jéhovah ayant mentionné dans des directives anticipées leur refus d'être transfusés**
Christine Lassalas
CE, 20 mai 2022, n° 463713 – CAA Bordeaux, 20 oct. 2022, n° 20BX03081
Dans deux décisions récentes, le refus d'être transfusé exprimé sans équivoque dans des directives anticipées connues du corps médical n'a pas été pris en compte : les juges ont refusé d'engager la responsabilité de l'hôpital ou ont autorisé le médecin à transfuser son patient. Ces décisions interpellent quant à l'intérêt des dispositions légales relatives au dispositif des directives anticipées. Elles interrogent également quant à la possibilité pour les citoyens de comprendre le droit s'agissant de dispositions concernant leur santé. Il en va de même des médecins qui doivent pouvoir prendre des décisions médicales et savoir ce qu'ils encourent si leur responsabilité était recherchée. Finalement, il ressort de ces décisions que la question de savoir qui décide n'est pas tranchée et suppose de se prononcer sur l'importance que l'on accorde à la volonté du patient.
- LPA202a3** **Application d'office des règles de compétence subsidiaires du règlement** PAGE 45
- Succession: impact sur le droit de prélèvement**
Véronique Legrand
Cass. 1^{re} civ., 21 sept. 2022, n° 19-15438
L'arrêt rendu par la Cour de cassation le 21 septembre 2022 est l'épilogue d'une affaire concernant la compétence des juridictions françaises dans le cadre de la succession d'un Français résidant au Royaume-Uni mais possédant un immeuble en France. La question à laquelle la Cour de cassation devait répondre est celle de savoir si le juge français, incompétent en application de l'article 4 du règlement Succession, à raison de l'absence de résidence habituelle du défunt en France, doit d'office appliquer l'article 10.1 sous a) en vertu duquel les juridictions de l'État membre dont le défunt avait la nationalité et sur le territoire duquel se trouvent des biens successoraux sont compétentes pour statuer sur l'ensemble de la succession. La Cour de cassation vient de rendre un arrêt dans un sens positif non sans avoir préalablement saisi la Cour de justice de l'Union européenne. Elle a statué au fond sans renvoi.
- LPA202a8** **Variations sur le principe de proportionnalité** PAGE 49
- Florence Chaltiel**
CE, 30 août 2022, n° 466554
Les questions de société sensibles, liées à l'ordre public, créent des débats politiques, souvent âpres, auxquels le droit doit apporter des réponses argumentées. L'État de droit, comme l'organisation des procédures de référé administratif, permettent de répondre à ces exigences. Les positions successives du tribunal administratif de Paris et du Conseil d'État ont conduit à des commentaires contrastés, appelant des précisions juridiques.

LPA202b0 **Communication des documents administratifs et protection de la vie privée**

PAGE 56

Jérémy Martinez

CE, 7 oct. 2022, n° 443826

La décision du Conseil d'État du 7 octobre 2022, Association Anticor, apporte d'utiles précisions au régime juridique de communication des documents administratifs. En l'espèce, l'association Anticor demandait la communication des comptes annuels des exercices 2016 et 2017 de la fondation d'entreprise Louis Vuitton. En cassation, le Conseil d'État juge que la cour d'appel ne commet pas d'erreur de droit en refusant de communiquer ces documents à l'association. Le juge fonde sa décision sur les dispositions de l'article L. 311-6 du Code des relations entre le public et l'administration qui restreignent la communication des documents administratifs à la seule personne intéressée quand la communication de ces mêmes documents à des tiers porterait atteinte à la vie privée. En l'espèce, il a été jugé que la communication de ces documents à l'association Anticor porterait atteinte à la vie privée de la fondation Louis Vuitton. La décision Association Anticor est ainsi l'occasion pour le juge administratif de préciser les contours du droit à la vie privée des personnes morales de droit privé en matière de communication des documents administratifs.

LPA201z4 **Du bon usage de la cryptologie en droit pénal**

PAGE 64

Entre sécurité et liberté, la Cour de cassation restreint le droit au chiffrement**Patrice Le Maigat**

Cass. ass. plén., 7 nov. 2022, n° 21-83146

Dans une décision très attendue du 7 novembre 2022, l'assemblée plénière de la Cour de cassation estime que refuser de remettre aux enquêteurs la clé de déchiffrement d'un moyen de cryptologie susceptible d'avoir été utilisé pour préparer, faciliter ou commettre un crime ou un délit, peut pénalement être sanctionné. Dans un contexte sécuritaire très tendu, la question de l'équilibre entre les données personnelles, l'innovation technologique et la surveillance des individus est donc une nouvelle fois au centre de toutes les préoccupations. La décision de la Cour de cassation fera certainement autorité mais la faiblesse de sa motivation laisse subsister de (trop) nombreuses interrogations, et constitue un véritable risque pour les libertés individuelles.

PRACTIQUE**LPA202a4** **Cryptomonnaies et communauté de biens**

PAGE 67

Maxime Touchais

De nombreux particuliers possèdent aujourd'hui des actifs numériques, au premier rang desquels figurent les cryptomonnaies telles que les bitcoins, les ethers ou autres Litecoins. Se posera inévitablement la question de savoir ce que deviennent ces nouveaux actifs lorsque leur détenteur vient à se marier. Comment articuler ces nouvelles technologies avec les mécanismes les plus traditionnels du droit patrimonial de la famille, en particulier le régime de la communauté de biens ? Alors que le régime légal apparaît parfois inadapté pour répondre aux impératifs économiques contemporains, il ne semble pas particulièrement menacé par les nouveaux actifs issus de la crypto-économie, du moins par les cryptomonnaies. Moyennant quelques adaptations ponctuelles, pour tenir compte de l'interface technologique mise en place, le régime légal semble pouvoir remplir ses fonctions sur ces nouveaux éléments du patrimoine des époux. S'il ne semble pas exister d'incompatibilités manifestes entre le régime légal et les monnaies virtuelles, ces dernières se présentent néanmoins comme des biens communs atypiques qui méritent une attention particulière.

LPA202b2 **Vendre ou acquérir une entreprise en viager**

PAGE 74

Hubert Biard

Comme dans le cadre d'une opération immobilière, il est possible de vendre son entreprise ou de l'acheter en viager. Une possibilité peu connue, qui permet pourtant de réduire pour les vendeurs les possibles écarts de revenus une fois arrivés à la retraite.

Pour soumettre un article à la rédaction, merci d'adresser votre fichier à l'adresse suivante :
redaction@lextenso.fr